



ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

SIIPS 2023 • RÉSUMÉ ANALYTIQUE

AVANT-PROPOS

D^r Robert Ochola,
Président Directeur Général d'AfricaNenda



L'Afrique poursuit le développement des services financiers numériques, à mesure que l'innovation et les changements réglementaires façonnent le paysage. Les paiements numériques déclenchent une révolution technologique qui ne demande qu'à éclore et sont soutenus en ce sens par les acteurs des services financiers, qui innovent et collaborent pour permettre l'émergence d'opportunités socio-économiques nationales et transfrontalières pour les Africains. Dans la plupart des marchés, cependant, les ménages et les petites entreprises ont un recours excessif aux espèces, en particulier pour les transactions quotidiennes de faible montant.

Le secteur des services financiers est également confronté à d'autres défis. Plus de 400 millions d'adultes africains sont financièrement exclus. Cet état de fait rend compte de la nécessité de soutenir la croissance des services financiers numériques sur le continent, en investissant dans les infrastructures, la technologie, les compétences techniques, les réformes politiques et réglementaires afin de garantir un accès à des produits et services financiers responsables ainsi qu'une utilisation elle aussi responsable de ces derniers.

AfricaNenda, de par son mandat, répond à ces besoins en favorisant la promotion de l'inclusion financière en Afrique à travers le déploiement de systèmes de paiement instantané inclusifs. AfricaNenda adopte une approche collaborative avec les autres parties prenantes au sein de l'écosystème des paiements. En effet, les mots du « vieux maître » et philosophe Lao-tseu sonnent juste : « Faites les choses difficiles pendant qu'elles sont faciles et faites les grandes choses pendant qu'elles sont petites. Un voyage de mille kilomètres doit commencer par un seul pas. »

AfricaNenda a le plaisir de vous présenter la deuxième édition de son rapport annuel phare : « L'État des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs ("SIIPS") en Afrique en 2023 », le Rapport SIIPS 2023. Dans ce Rapport SIIPS 2023, nous avons voulu approfondir les connaissances et les enseignements tirés du développement de systèmes de paiement de détail numériques instantané inclusifs en Afrique. L'édition 2022 a été bien accueillie par les parties prenantes du secteur des paiements et reste une ressource essentielle pour les initiatives visant à renforcer les infrastructures de paiement sur le continent. Elle a mis en lumière les domaines d'action prioritaires des paiements numériques pour l'Afrique et a encouragé plusieurs initiatives de collaboration. La carte du Rapport SIIPS 2022 et le tableau de bord des données ont permis aux parties prenantes des systèmes de paiement instantané de visualiser facilement des données comparables sur les systèmes de paiement instantané du continent africain, aux niveaux régional et national. Les informations figurant dans le Rapport SIIPS 2022 et les supports connexes continuent d'éclairer les décisions pour la mise en place de politiques et de réglementations ainsi que pour la mise en œuvre efficace de systèmes de paiement instantané inclusifs.

Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante :
www.africanenda.org/siips2023

BILL & MELINDA
GATES foundation

ROCKEFELLER
Philanthropy
Advisors

À propos du Rapport SIIPS 2023

Le deuxième rapport annuel « L'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique », le Rapport SIIPS 2023, d'AfricaNenda passe en revue le paysage et l'état des lieux des systèmes de paiement instantané (« SPI ») en Afrique, de même qu'il évalue la mesure dans laquelle ils répondent aux normes d'inclusivité, en particulier pour les consommateurs à faible revenu. La recherche englobe des entretiens avec des experts et des parties prenantes, des études de cas détaillées et des études de marché primaire dans cinq pays.

Le Rapport SIIPS 2023 a été rendu possible grâce au partenariat entre AfricaNenda, la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (« CEA »), avec le soutien généreux de la Fondation Bill & Melinda Gates et du parrain financier d'AfricaNenda, Rockefeller Philanthropy Advisors (RPA). La recherche a été menée par le Cenfri.

« FAITES LES CHOSES DIFFICILES PENDANT QU'ELLES SONT FACILES ET FAITES LES GRANDES CHOSES PENDANT QU'ELLES SONT PETITES. UN VOYAGE DE MILLE KILOMÈTRES DOIT COMMENCER PAR UN SEUL PAS. »

AfricaNenda a élaboré l'édition inaugurale du Rapport SIIPS 2022 en partie afin de combler le manque cruel de données et d'informations relatives aux infrastructures qui prennent en charge les paiements de détail instantanés sur le continent. Pour la première fois, le rapport a également mis en évidence des leviers pour favoriser l'inclusivité, afin de promouvoir l'accès et l'utilisation des services financiers numériques par les utilisateurs finaux. Nous invitons les acteurs du secteur des paiements numériques en Afrique à apporter leur concours afin de combler le manque d'informations relatives aux services de paiement instantané inclusifs sur le continent, en partageant des données, en s'astreignant à la publication d'informations précises et en analysant en continu les données sur les volumes et les montants des paiements de détail instantanés. Ces initiatives permettront à l'ensemble du marché de suivre avec précision les progrès réalisés en matière d'accès et d'utilisation des SPI, et aux parties prenantes, y compris les décideurs politiques et les régulateurs, de disposer d'informations et d'enseignements fondés sur des données probantes pour déterminer les stratégies économiques les plus appropriées dans le but d'atteindre les personnes à faibles revenus.

Le Rapport 2023 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané et inclusifs en Afrique s'appuie sur les premières observations concernant l'état du paysage des services de paiements instantanés. Dans cette édition, nous mettons l'accent sur l'évolution de la disponibilité des SPI aux niveaux national et régional, sur les différents types de SPI existants et sur le rôle clé joué par les banques centrales et le secteur privé. Le rapport met l'accent sur le niveau d'inclusivité des services de paiements instantanés opérationnels, ce qui est essentiel si l'on veut qu'il constitue la couche de paiement de l'infrastructure publique numérique en Afrique, un élément indispensable à une économie numérique inclusive (au même titre que les réseaux de consentement, l'identification numérique et les échanges de données fiables). Le rapport comprend également des résultats d'enquêtes menées auprès des consommateurs et des utilisateurs finaux ainsi que des MPME sur l'utilisation des paiements numériques, qui confirment l'importance de la fonctionnalité et de la mesure dans laquelle les systèmes de paiement instantané soutiennent les cas d'utilisation et la confiance en tant que considérations clés de la conception des systèmes de paiement instantané qui favorisent l'inclusivité.

Enfin, l'édition 2023 présente les facteurs de réflexion essentiels à considérer pour ouvrir la voie aux paiements transfrontaliers via l'harmonisation des politiques. Un cadre d'harmonisation pour le continent pourrait réduire la complexité et faciliter une plus grande concurrence, ce qui, en fin de compte, pourrait ouvrir la voie à l'apparition d'options de paiement numérique transfrontaliers moins chères, plus rapides et plus accessibles pour les clients. Grâce à l'augmentation de la portée et de l'accessibilité des paiements transfrontaliers qui en résulterait, des programmes essentiels à l'échelle du continent, tels que

le commerce numérique dans le cadre du mandat de la Zone de libre-échange continentale africaine (« ZLECAF »), la Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine ainsi que les objectifs de développement durable.

La mise en place de structures et d'accords de coopération aux quatre coins du continent se révèle essentielle à la prise en charge des paiements transfrontaliers mue par l'harmonisation des politiques et des réglementations. L'Union africaine a un rôle clé à jouer pour faire remonter la nécessité de ces programmes au niveau des chefs d'État, afin de soutenir les structures qui favoriseraient les stratégies régionales, les programmes et la collaboration entre les banques centrales, les autorités chargées de la protection des données, les communautés économiques régionales et les unions monétaires, pour ne citer que quelques acteurs.

AfricaNenda et ses partenaires, le Groupe de la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, apprécient le soutien massif apporté à l'élaboration et à la publication du Rapport SIIPS 2023. Nous remercions en particulier toutes les parties prenantes qui ont partagé des données, dans le cadre de notre campagne sur la disponibilité, la transparence et l'impact des données sur le continent. En font partie, les banques centrales et les opérateurs des services de paiements instantanés de l'Afrique du Sud, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, du Ghana, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe. Le manque de données et d'informations se fait encore sentir. De ce fait, AfricaNenda a donc dû s'appuyer sur un ensemble de données et d'informations accessibles au public plutôt que de les obtenir directement auprès des institutions. Nous continuons à plaider en faveur d'un partage accru de données, à des collaborations plus nombreuses pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'infrastructures publiques numériques et à l'amélioration des paiements transfrontaliers, et ce dans l'intérêt de tous les Africains.

AfricaNenda va continuer à travailler avec les gouvernements, les banques centrales, les communautés économiques régionales, les agences de développement, le secteur privé et toutes les parties prenantes des services financiers numériques pour réduire les obstacles à l'inclusion financière. Nous invitons les collaborateurs à soutenir le développement des systèmes de paiement instantané inclusifs. Nous poursuivrons nos efforts en apportant un soutien essentiel à la planification avant-projet et à la gestion des programmes pour étendre les projets de services de paiements instantanés inclusifs, plaider en faveur de réformes politiques cruciales et renforcer les capacités des institutions africaines et des experts de l'industrie des paiements. Nous avons foi en la concrétisation de notre vision de l'inclusion financière universelle en Afrique à l'horizon 2030, et nous sommes conscients que cette épopée ne pourra se faire seul, mais que des partenaires devront nous prêter main-forte.



Michael Wiegand, PhD
Directeur, Services financiers pour les populations défavorisées, Fondation Bill & Melinda Gates

Le rapport intitulé « L'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs ("SIIPS") en Afrique » est le rapport le plus détaillé et le plus richement documenté consacré aux systèmes de paiement instantané disponible à ce jour. À ce titre, la Fondation Bill & Melinda Gates est fière d'apporter son soutien à ce rapport et à AfricaNenda.

Le rythme des progrès réalisés dans le domaine des systèmes de paiement instantané (« SPI ») est stupéfiant, et nulle part ailleurs plus qu'en Afrique. En 2022, 32 SPI ont été déployés à travers le continent et 17 pays en sont aux premiers stades de développement. Tous les SPI ne sont toutefois pas inclusifs, comme le souligne le présent rapport. Les systèmes financiers ne pourront véritablement contribuer à l'inclusion financière que s'ils sont conçus et déployés de manière à inclure tout un chacun, à protéger les consommateurs et à favoriser tant la concurrence que l'innovation. Le présent rapport fournit un cadre permettant d'évaluer et d'orienter l'inclusivité des SPI tout en mettant en exergue les exemplaires déployés nationaux et régionaux dont les autres pays peuvent s'inspirer. Par ailleurs, il met en évidence l'opportunité cruciale pour les organisations de développement et les organisations à caractère philanthropique de soutenir les pays dans leurs efforts par le biais d'une assistance financière et technique.

La plupart des pays commencent à se concentrer sur l'incroyable puissance des SPI en tant qu'élément fondamental d'une infrastructure publique numérique (« IPN »). L'accent porté sur l'IPN par le G20 cette année, sous la présidence de l'Inde, ainsi que dans d'autres forums internationaux, notamment l'Assemblée générale des Nations unies et les assemblées annuelles de la Banque mondiale, en est la preuve. Nous constatons également une collaboration grandissante entre les pays qui ont entamé

leur démarche vers l'avènement d'une IPN, en témoigne la nouvelle campagne mondiale « 50-in-5 », qui ambitionne que 50 pays conçoivent, lancent et diffusent au moins un élément de l'IPN d'une manière sûre et inclusive au cours des cinq prochaines années. L'un des moyens les plus importants et les plus évidents de contribuer à la réalisation de cet objectif est la mise en œuvre de SPI sur le continent africain.

Ce qui aurait semblé n'être qu'un rêve il y a quelques années – des systèmes de paiement instantané interconnectés et inclusifs dans tous les pays d'Afrique – est aujourd'hui à portée de main. Les effets de cette évolution sur l'inclusion financière, les envois de fonds, le commerce et la croissance économique inclusive globale commencent à se faire sentir, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Nous devons tous nous montrer à la hauteur pour maintenir cet incroyable élan et l'édition 2023 du Rapport SIIPS fournit une feuille de route précise sur la manière dont nous pouvons y parvenir.

Cette édition 2023 du rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») en Afrique, le Rapport SIIPS 2023, est publiée par AfricaNenda et ses partenaires, la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (« CEA »). Il s'agit du deuxième rapport annuel visant à évaluer le paysage et le caractère inclusif des systèmes de paiement instantané (« SPI ») en boucle ouverte en Afrique. Le rapport compile un inventaire des SPI en Afrique avec des études de marché menées dans cinq pays (Cameroun, Malawi, Maroc, Rwanda et Sénégal), des observations tirées d'entretiens avec des experts à travers le continent et des études de cas détaillées du Malawi, du Rwanda, de la Zambie et de la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (« CEMAC »), afin de fournir une vue d'ensemble des tendances clés, des obstacles et des opportunités pour les SPI en Afrique³.

Pourquoi est-il important d'étudier les systèmes de paiement instantané en Afrique ? Tout simplement car les SPI peuvent constituer le socle fondateur de l'infrastructure publique numérique (« IPN ») nécessaire pour garantir l'inclusivité dans l'économie numérique.

Le Rapport SIIPS 2023, relève que le nombre de SPI et le volume global des transactions ont augmenté. Trente-deux

SPI nationaux et régionaux sont aujourd'hui actifs, dont trois nouveaux SPI régionaux lancés au cours des trois dernières années. Pourtant, 27 pays ne disposent pas de fonctionnalités de systèmes de paiement instantané au niveau national en Afrique à juin 2023. Cela signifie qu'environ la moitié de la population africaine n'a pas accès à un SPI national, bien que des acteurs régionaux et privés comblent cette lacune pour certains habitants de ces régions.

Les conclusions de l'étude de cette année renforcent le fait que, pour atteindre l'inclusivité, le paysage des paiements doit proposer un large éventail de canaux, d'instruments de paiement et de cas d'utilisation. Pour l'heure, ce sont les instruments de monnaie électronique qui prédominent, les paiements P2P constituent quant à eux le principal cas d'utilisation et l'USSD le canal le plus utilisé. Comme ce fut le cas l'année dernière, aucun SPI ne peut encore être qualifié de mature, et la plupart d'entre eux ne répondent qu'à des critères d'inclusivité élémentaire, bien que les cinq SPI qui répondent aux critères relatifs au niveau avancé soient en passe d'atteindre la pleine maturité. Il reste certes un certain nombre d'obstacles à l'acceptation généralisée des paiements numériques, qu'il s'agisse de l'accès, de l'adoption ou de l'utilisation, mais l'harmonisation réglementaire peut contribuer à en surmonter quelques-unes afin de permettre des paiements transfrontaliers fluides.

Qu'est-ce qu'un système de paiement instantané (« SPI ») et quand devient-il inclusif⁴ ?



Les systèmes de paiement instantané (« SPI ») sont des systèmes de paiement numériques multilatéraux en boucle ouverte qui permettent d'effectuer des paiements initiés par le payeur (« push ») en temps quasi réel et qui sont disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an ou presque.



Les systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») effectuent un traitement numérique des transactions numériques de détail en temps quasi réel et sont disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an ou presque. Ils permettent d'initier des transactions irrévocables « push » de petits montants à faible coût, et fondées sur des modalités d'interopérabilité multilatérales en boucle ouverte. Les fournisseurs de services de paiement agréés disposent d'un accès équitable au système et les participants jouissent de chances égales d'y contribuer. La banque centrale intervient dans la gouvernance du système. Les utilisateurs finaux ont accès à une gamme complète de cas d'utilisation et de canaux, ainsi qu'à des mécanismes de recours transparents et adaptés.

³ GIMACPAY dans la région de la CEMAC, Natswitch au Malawi, eKash au Rwanda et National Financial Switch (« NFS ») en Zambie.

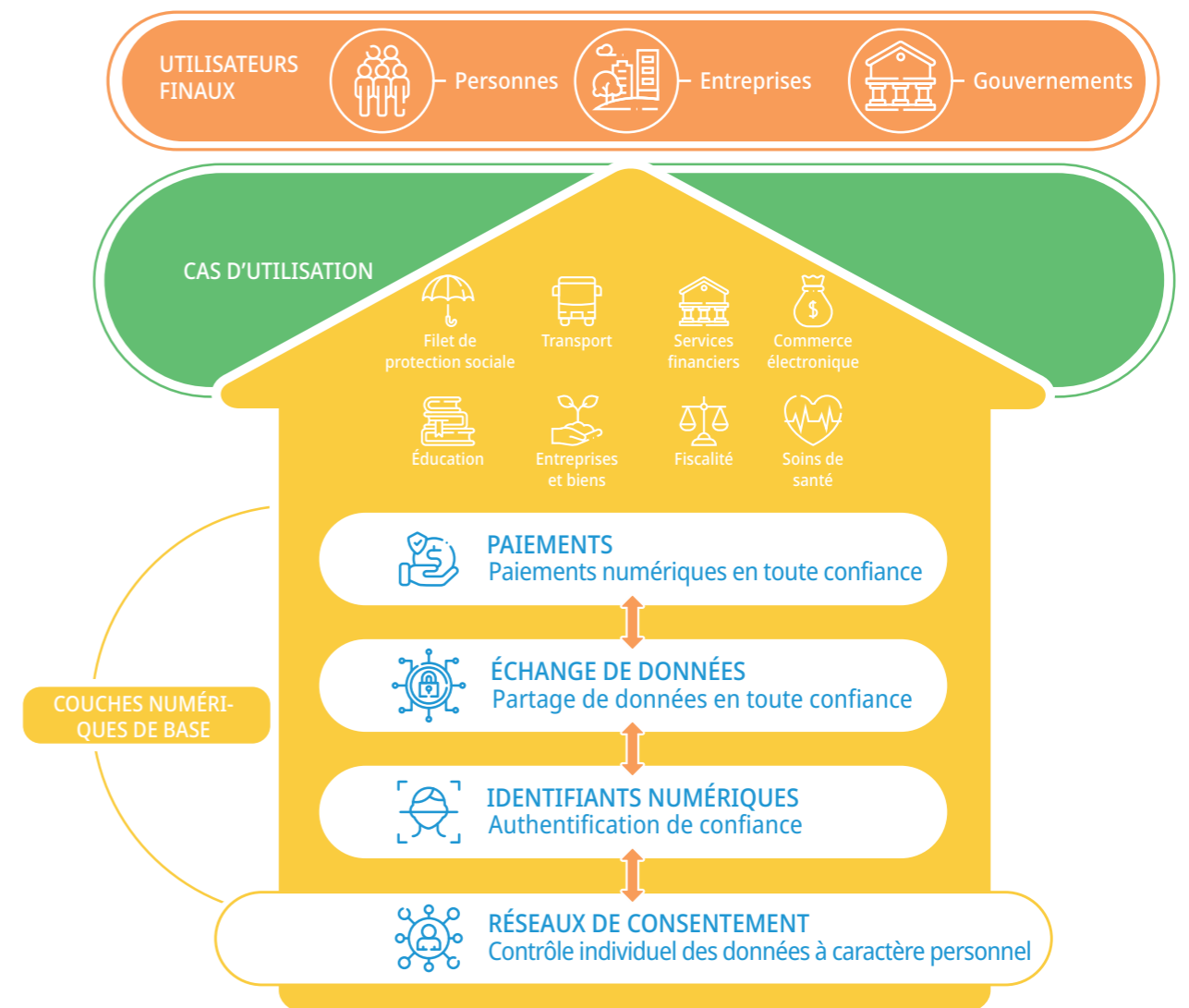
⁴ Les définitions utilisées dans ce rapport sont alignées sur les définitions du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (« CPIM ») ; elles entendent toutefois souligner certains aspects spécifiques pertinents dans un contexte d'inclusion financière de plusieurs pays à faible revenu, notamment les comptes d'argent mobile et les paiements « push ». De ce fait, même les solutions qui permettent aux utilisateurs de différents fournisseurs de services d'argent mobile d'effectuer et de recevoir des transferts en temps réel sont considérées comme relevant de cette définition, bien que les limites de ces dispositifs soient reconnues dans les différentes catégories de SPII.

Les SPI sont le socle fondateur de l'IPN pour l'Afrique

Le concept d'IPN suscite une attention considérable au niveau mondial, en tant que mécanisme permettant d'assurer l'inclusivité dans l'économie numérique. L'IPN fait référence aux piliers numériques de paiements, aux échanges de données, à l'identification numérique et aux réseaux de consentement qui alimentent les interactions numériques courantes. L'IPN comprend des systèmes frontaux et dorsaux, fournis par le gouvernement ou en partenariat avec

le secteur privé, qui servent ensemble de « rails » permettant de réaliser des transactions et des connexions numériques entre des personnes, des entreprises et des gouvernements dans l'ensemble de l'économie (Banque mondiale, 2022g ; Digital Impact Alliance [« DIAL »], 2023 ; cf. Illustration 0.1). S'il est inclusif, le SPI peut renforcer la couche de paiement de l'IPN en Afrique.

ILLUSTRATION 0.1 | Piliers d'infrastructure publique numérique



Source : adapté des données de la Banque mondiale, 2022g et du Digital Impact Alliance (DIAL), 2023

Une empreinte croissante assortie d'une hausse des volumes

Les SPI sont essentiels au renforcement de l'inclusion financière et numérique. L'adoption des SPI en Afrique progresse :

- En 2022, 32 SPI en Afrique ont traité près de 32 milliards de transactions pour une valeur de près de 1 200 milliards de dollars⁵.
- Le nombre de transactions traitées a augmenté rapidement au cours des cinq dernières années, avec un taux de croissance annuel moyen de 47 % en volume et de 39 % en valeur.

- Les SPI traitent un pourcentage du revenu national brut (« RNB ») (Illustration 0.2) de plus en plus important. Les SPI de neuf pays ont traité une valeur représentant 10 % du RNB ou plus ; trois d'entre eux ont traité des valeurs représentant plus de 100 % du RNB en 2022 : le Ghana, le Nigeria et l'Ouganda. Les valeurs traitées par les SPI étaient inférieures à 10 % du RNB dans neuf pays.

ILLUSTRATION 0.2 | Valeurs des transactions traitées par les SPI nationaux en 2022 par rapport au RNB (n = 21)

ANNÉE DE LANCEMENT	VALEURS DES TRANSACTIONS TRAITÉES EN 2022 PAR RAPPORT AU RNB	
2006	RTC (Afrique du Sud)	19 %
2011	ZIPIT (Zimbabwe)	3 %
2011-2021	NIP (Nigeria), solution d'argent mobile – Nigeria, eNaira	186 %
2012	SIMO (Mozambique)	23 %
2015	NatSwitch (Malawi) (transactions externes) et NatSwitch (transactions internes)*	2,6 %
2015-2016	GIP, le système MMI du Ghana (transactions externes), le système MMI du Ghana (transactions internes)*	129 %
2016	Solution d'argent mobile à Madagascar	72 %
2016	Solution d'argent mobile en Ouganda	124 %
2016	Tafia Moja (Tanzanie)	89 %
2017-2018	Solution d'argent mobile au Kenya et PesaLink	93 %
2018	NFS (Zambie)	10 %
2019	MauCAS (Maurice)	1 %
2021	NamPay (Namibie)	0,2 %
2021	Somalia Instant Payment System	<0,1 %
2022	InstaPay (Égypte)	1 %
2022	eKash (Rwanda)	0,1 %
2022	EthSwitch (Éthiopie)	0,3 %

● SPI bancaire ● SPI d'argent mobile ● SPI de monnaie souveraine ● SPI multisectoriel ● Transactions internes

* NatSwitch (Malawi) et le système MMI du Ghana sont les seuls SPI pour lesquels des informations sur les transactions internes sont disponibles.

⁵ Il convient de noter que les différences de mesure entre les pays affectent la comparabilité et la précision des données rapportées. Certains pays incluent les opérations internes dites « on-us » (transactions internes entre titulaires de comptes d'un même fournisseur), ce qui augmente les valeurs et les volumes par rapport à d'autres pays, tandis que d'autres n'incluent que les transactions de dépôt et de retrait d'argent mobile, ce qui a contrario sous-évalue les valeurs et les volumes.

Que faut-il pour que les SPI en Afrique deviennent des infrastructures publiques numériques ?

Pour que les SPI en Afrique étendent l'accès à tous les citoyens et constituent une couche de paiement efficace dans l'IPN, les systèmes doivent marquer des avancées en termes de durabilité, de proposition de valeur pour le client, pour le fournisseur et sur le plan politique.



Durabilité

- Transparence accrue et libre accès aux règles du système, ainsi que participation de tous les fournisseurs de services de paiement (« FSP ») agréés à l'élaboration des règles du système.
- Reporting fondé sur des normes communes de mesure des volumes et de la valeur des transactions.
- Conception à l'échelle et réponse aux besoins du marché tout en limitant les coûts pour l'utilisateur final par rapport aux espèces.



Orientation client

- Modèles de tarification capables de concurrencer les espèces et les solutions en boucle fermée existantes afin d'encourager l'adoption des SPI.
- Services inclusifs pour les utilisateurs finaux, y compris des réseaux d'agents et des mécanismes de recours efficaces.



Une proposition de valeur convaincante pour le fournisseur

- Déploiement continu d'un portefeuille de cas d'utilisation à l'échelle et générateur de valeur afin d'augmenter les points de contact du réseau et maintenir la valeur numérique en circulation.
- L'accent est mis sur les services à valeur ajoutée, notamment les identifiants secondaires, les dispositifs centralisés de lutte contre la fraude et de cybersécurité, ainsi que les dispositifs électroniques centralisés de connaissance du client (Know Your Customer, « eKYC ») et de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (« CDD »).
- Développement d'interfaces de programmation d'application (« API ») ouvertes pour promouvoir l'ouverture des services bancaires et favoriser un paysage concurrentiel.



Un environnement politique favorable.

- Amélioration continue de l'écosystème de soutien : harmonisation des processus et une approche d'octroi des agréments des FSP proportionnelle au risque, mise à niveau des réseaux, déploiement régulier de réseaux d'agents, pénétration accrue des smartphones, élargissement des zones de couverture pour les données mobiles et accès plus abordable aux données.
- Mise en place d'un cadre réglementaire basée sur des principes régissant la protection des consommateurs et la confidentialité des données, et passage à une surveillance basée sur les risques.
- Accent mis sur l'harmonisation régionale des politiques et des réglementations en matière de paiements et de transferts transfrontaliers, afin de permettre aux SPI de servir de catalyseur au commerce numérique ainsi qu'aux envois de fonds.



Aperçu du paysage

Vingt-neuf systèmes nationaux en activité sont recensés dans 21 pays. Au niveau régional, on en recense trois en activité. Ce paysage diversifié compte relativement peu de nouveaux SPI, ce qui est normal étant donné que la mise en œuvre des SPI prend plusieurs années et nécessite souvent une consultation approfondie de l'industrie et/ou des autorités de réglementation ainsi qu'une expertise technique. Au cours de l'année écoulée, le paysage des SPI en Afrique a évolué comme suit (cf. Carte 0.1) :

- Trois nouveaux systèmes, EthSwitch (Éthiopie), Virement Instantané (Maroc) et PayShap (Afrique du Sud) sont entrés en service.

- Trois systèmes, Meeza Digital (Égypte), MauCAS (Maurice) et eKash (Rwanda), ont été reclassés en tant que SPI multisectoriels. Meeza Digital et eKash relevaient de la catégorie des SPI d'argent mobile et MauCAS était un SPI bancaire aux termes du Rapport SIIPS 2022.
- Sept pays disposent de plusieurs SPI et seul le Ghana compte des systèmes interopérables entre eux⁶.

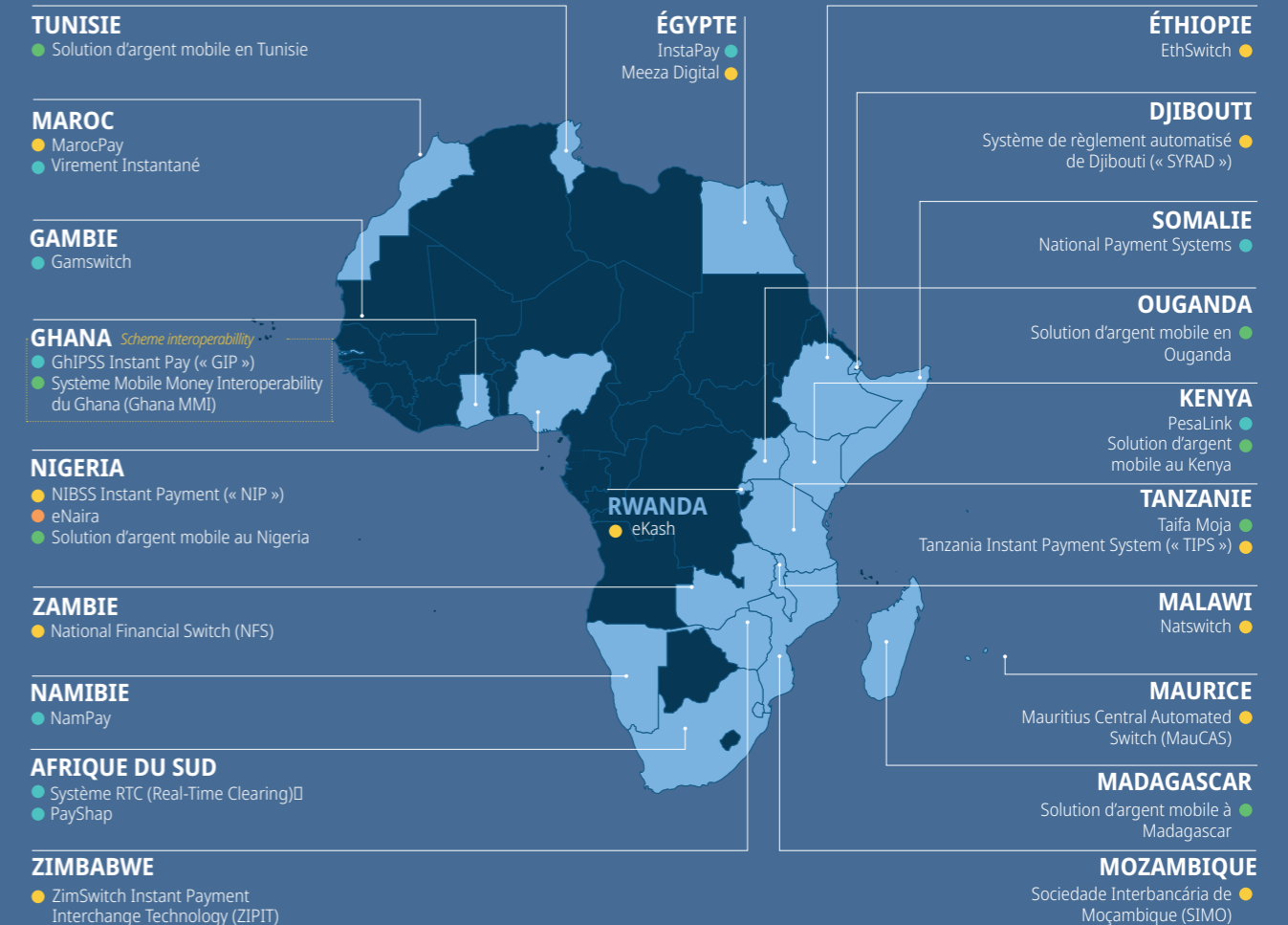
6 Afrique du Sud, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Nigeria, Tanzanie.

CARTE 0.1 | L'Afrique recense 32 SPI nationaux et régionaux actifs (données à juin 2023)

29 SPI NATIONAUX
 → +3 DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SIIPS 2022
 17 AUTRES EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

7 PAYS DISPOSANT DE PLUSIEURS SPI
 → +2 DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SIIPS 2022

● SPI multisectoriel ● SPI bancaire ● SPI d'argent mobile ● SPI de monnaie souveraine



SPI : Système de paiement instantané

● LE SYSTÈME DE PAIEMENT ET DE RÈGLEMENT PANAFRICAIN (« PAPSS ») PILOTE DANS LA ZONE MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (« ZMOA »)
 Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone

● GIMACPAY DANS LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (« CEMAC »)
 Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad



3 SPI RÉGIONAUX
 3 EN DÉVELOPPEMENT

● LE SYSTÈME TRANSACTIONS CLEARED ON AN IMMEDIATE BASIS (« TCIB ») DANS LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (CDA)
 Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe

Quatre types de SPI nationaux et transfrontaliers prédominent sur le continent, et ce, en fonction des instruments de paiement et des accords d'interopérabilité adoptés : multisectoriel, bancaire, d'argent mobile et de monnaie souveraine. Les SPI multisectoriels comptent parmi les plus répandus, suivis des SPI bancaires puis des SPI d'argent mobile (Illustration 0.3).

- Quatorze SPI sont multisectoriels, en ce sens qu'ils assurent l'interopérabilité de compte à compte entre les banques et les institutions non bancaires et qu'ils prennent en charge les transactions tant à partir de comptes bancaires que de comptes d'argent mobile.
- On compte par ailleurs 10 SPI bancaires, à savoir des systèmes qui ne fournissent qu'un accès aux banques et qui assurent la prise en charge des instruments associés aux comptes bancaires.
- Il existe sept SPI de services d'argent mobile, lesquels ne fonctionnent que sur les comptes d'argent mobile fournis par les fournisseurs de services d'argent mobile.

- eNaira au Nigeria reste le seul SPI de monnaie souveraine en Afrique.

Les SPI d'argent mobile, utilisés pour des paiements fréquents et de faible montant, dominent le paysage des transactions en termes de volume. Les paiements fréquents de faible montant effectués par l'intermédiaire de SPI d'argent mobile représentent 82 % des volumes de transactions en Afrique, alors qu'ils ne représentent que 29 % de la valeur totale des transactions. Comme cela est indiqué au Tableau 0.1, les SPI bancaires présentent les valeurs moyennes de transaction les plus élevées, bien qu'en forte diminution. Le montant moyen des transactions conclues via un SPI bancaire a diminué, passant de 313 USD en 2021 à 267 USD en 2022. En comparaison des montants moyens respectifs de 17 et 142 USD transitant par des systèmes d'argent mobile et des systèmes multisectoriels, la valeur moyenne des transactions des systèmes bancaires est considérablement supérieure, mais son déclin rapide suggère que les utilisateurs finaux adoptent des cas d'utilisation impliquant des transactions dont le montant est inférieur. Les montants moyens des transactions réalisées via des systèmes d'argent mobile et multisectoriels sont demeurés relativement stables au fil des ans.

ILLUSTRATION 0.3 | Répartition des SPI par type (n = 32)

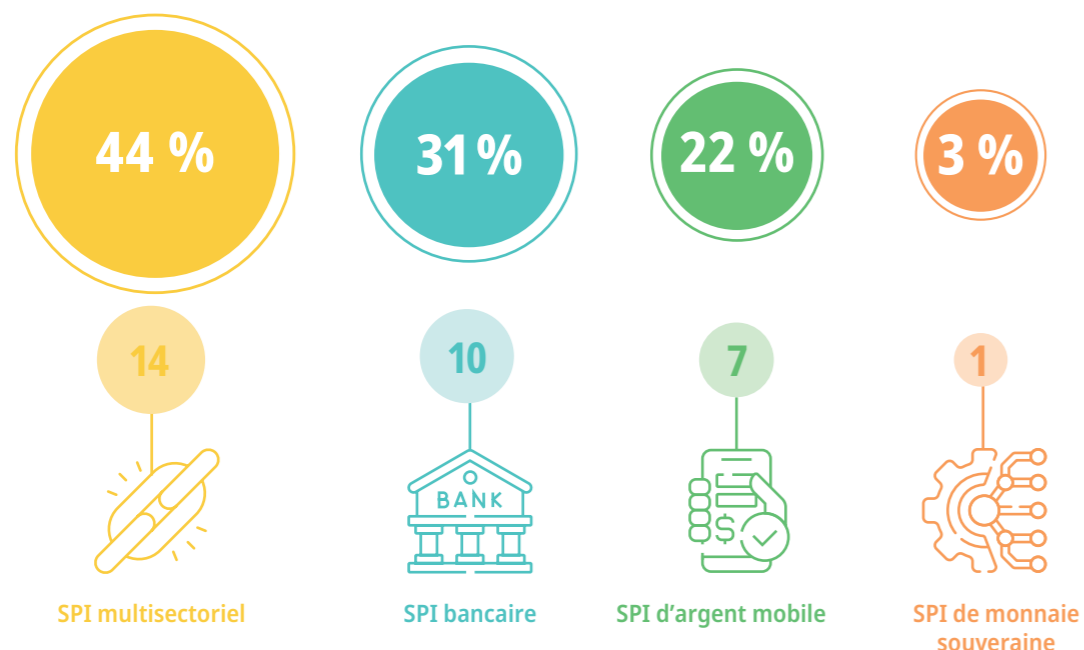


TABLEAU 0.1 | Valeur moyenne par transaction par type de SPI (en USD ; n = 21)

	2018	2019	2020	2021	2022
SPI de monnaie souveraine	-	-	-	-	20
SPI d'argent mobile	27	22	14	17	17
SPI multisectoriel	136	110	142	147	142
SPI bancaire	653	445	386	313	267

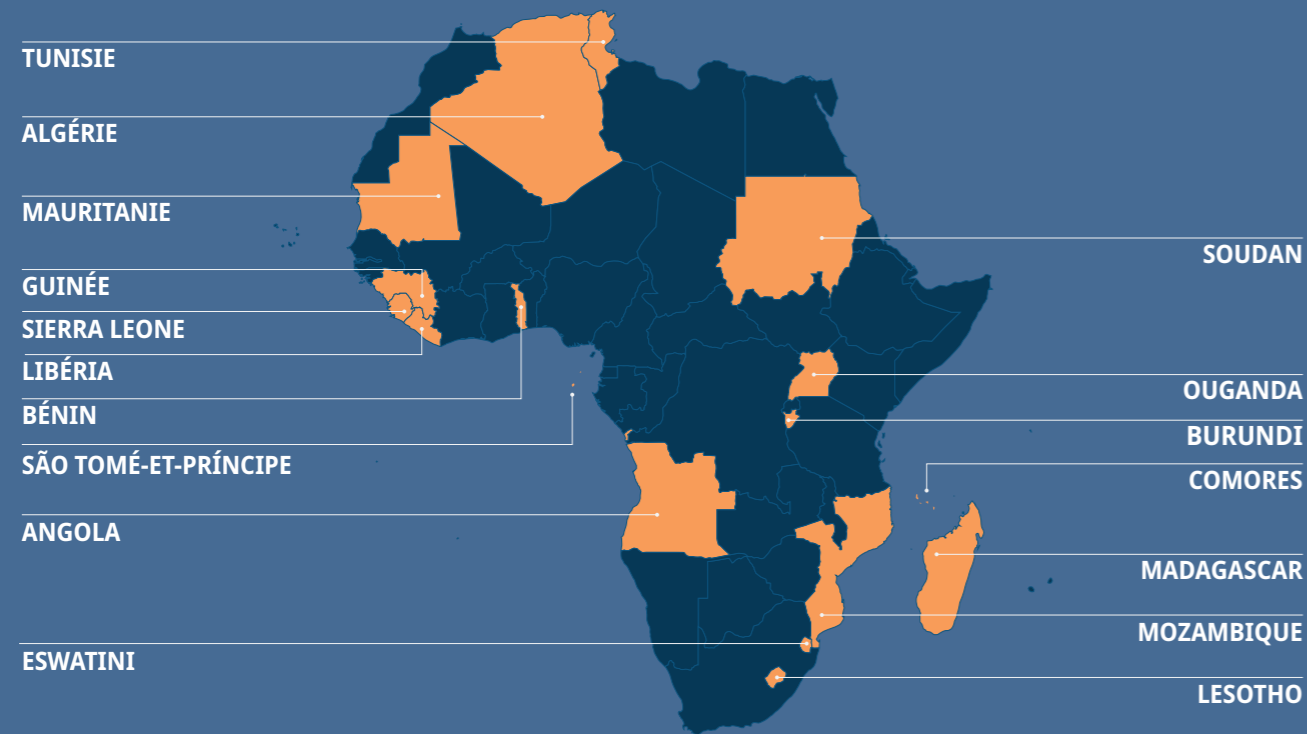
Les SPI régionaux élargissent la disponibilité des paiements à travers tout le continent. Trois SPI régionaux ont été mis en service au cours des trois dernières années : GIMACPAY, qui se concentre principalement sur la fourniture de capacités SPI régional qui comble également les besoins de SPI nationaux des pays constituant la CEMAC en Afrique centrale ; le système de paiement et de règlement panafricain (*Pan-African Payment and Settlement System*, « PAPSS »), qui est en phase pilote dans les pays de la zone

monétaire de l'Afrique de l'Ouest (« ZMAO ») ; et le système des transactions compensées immédiatement (*Transactions Cleared on an Instant Basis*, « TCIB ») de la Communauté de développement de l'Afrique australe (« CDAA »).

L'arrivée de plusieurs nouveaux systèmes nationaux se profile à l'horizon. La Carte 0.2 présente les 17 systèmes nationaux en cours de développement sur le continent :



CARTE 0.2 | SPI nationaux en cours de développement (n = 17)



CARTE 0.3 | Projets de SPI régionaux (n = 3)

COMESA

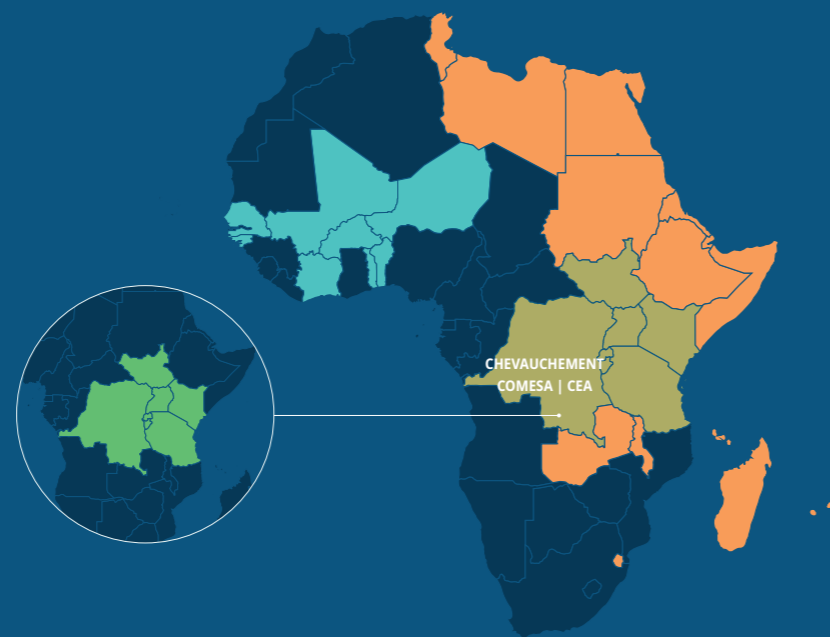
Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Ouganda, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie*, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

CAE

Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie.

UEMOA

Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

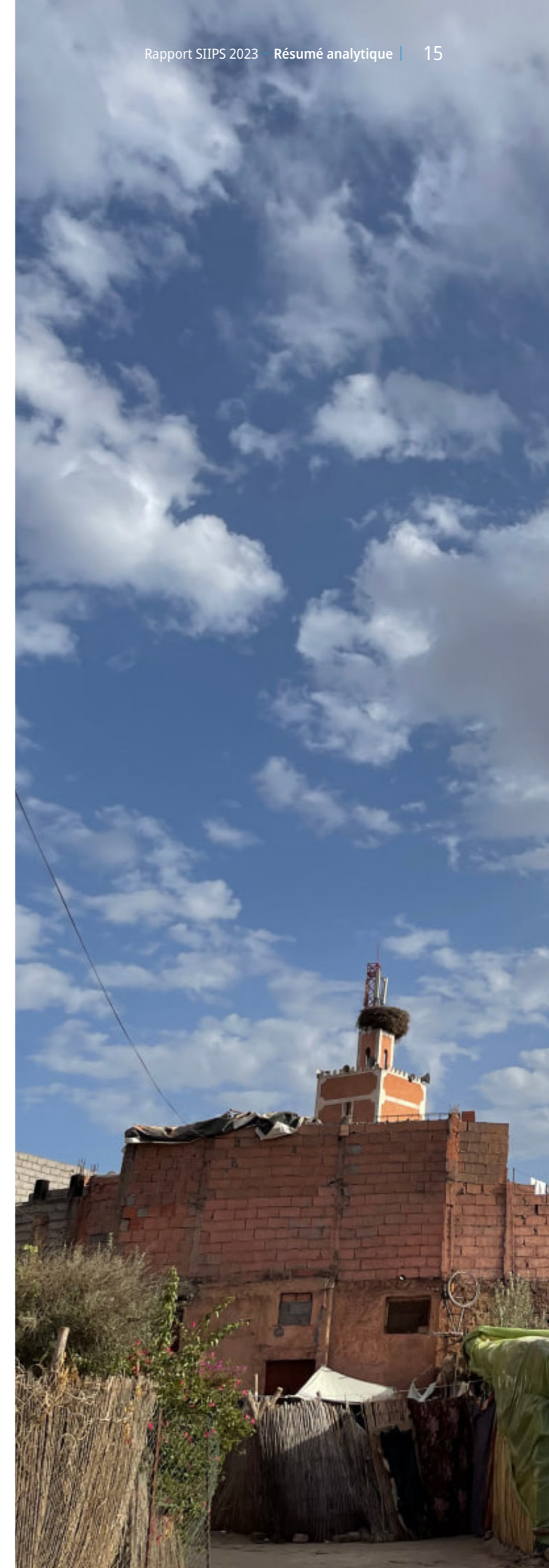
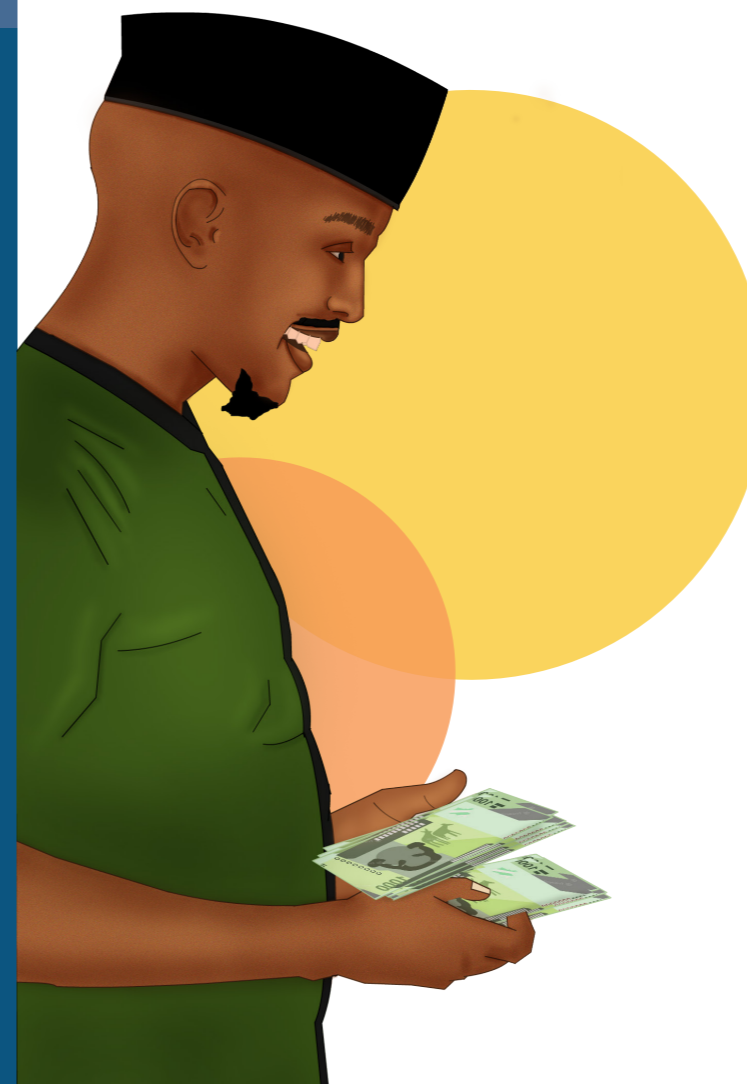


*La Tanzanie n'est pas un Etat membre du COMESA mais s'intégrera au SPI régional du COMESA

Sept pays se trouvent toujours sans fonctionnalité de SPI national, existante ou prévue. Le Botswana, le Cap-Vert, l'Érythrée, la Libye, le Congo, les Seychelles et le Soudan du Sud n'ont pas encore l'intention (ou ne l'ont pas encore annoncée publiquement) de développer de fonctionnalités de système de paiement instantané national, à juin 2023, c'est-à-dire à la date limite de collecte des données aux fins du rapport. Ceci constitue une potentielle opportunité de partage d'infrastructure.

Comme en 2022, trois nouveaux SPI régionaux sont en cours de développement (Carte 0.3). Une fois qu'ils seront pleinement opérationnels, ces systèmes régionaux couvriront plus de la moitié de la population adulte du continent.

Les chevauchements entre les SPI régionaux prévus pourraient compromettre la capacité des SPI régionaux à atteindre l'échelle : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda font partie à la fois de la Communauté d'Afrique de l'Est (« CAE ») et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (« COMESA »). L'Algérie, le Cap-Vert, le Maroc, la Mauritanie et São Tomé et Príncipe ne sont desservis par aucun des SPI régionaux basés en Afrique, bien que l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc puissent accéder à Buna, un système de paiement transfrontalier soutenu par les banques centrales arabes et couvrant l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient.



La répartition des niveaux d'inclusivité de cette année est similaire à celle rapportée dans le Rapport SIIPS 2022 : treize SPI non classés, onze à un stade d'inclusivité élémentaire et cinq à un stade d'inclusivité avancé. Deux SPI sont passés en catégorie « Non classé » en 2023 : la solution d'argent mobile du Kenya et eKash au Rwanda.

Six SPI ont quitté le stade « Non classé » pour relever du stade d'inclusivité élémentaire : InstaPay et Meeza Digital (Égypte), une solution d'argent mobile à Madagascar, NamPay (Namibie) ainsi que le TIPS et Taifa Moja (Tanzanie). Le statut des pays dont les systèmes sont à un stade d'inclusivité avancé n'a pas évolué d'une année sur l'autre.

ILLUSTRATION 0.4 | Échelle d'inclusivité des SPI en 2023



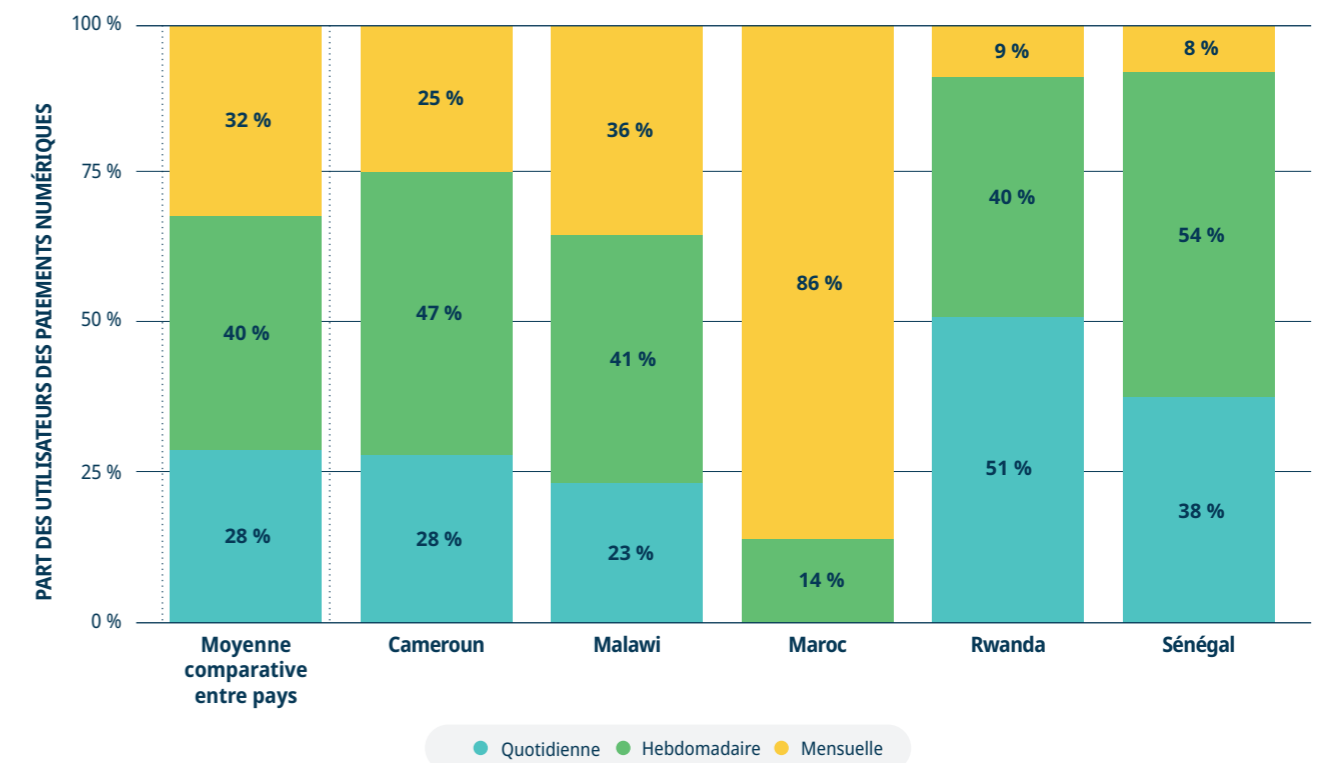
Les observations des utilisateurs finaux confirment l'importance des fonctionnalités et de la confiance pour favoriser l'adoption des paiements numériques

Les pays couverts par cette édition 2023 comptent moins d'utilisateurs dans l'ensemble, mais davantage de super-utilisateurs. Parmi les adultes qui utilisent les paiements numériques au Cameroun, au Malawi, au Maroc, au Rwanda et au Sénégal — les cinq pays où les enquêtes consommateurs ont été menées aux fins de ce rapport — plus de la moitié des adultes reçoivent ou effectuent un paiement au moins une fois par semaine. Plus précisément, près de 70 % des utilisateurs de paiements numériques interrogés effectuent en moyenne une transaction numérique à raison d'au moins une fois par semaine, faisant d'eux des « super utilisateurs » (Illustration 0.5).

moyennes entreprises (« MPME ») : les hommes propriétaires d'entreprises déclarent réaliser plus de 30 transactions par semaine, en moyenne, tandis que les femmes propriétaires d'entreprises n'en déclarent que 24.

L'âge influe également sur l'utilisation des paiements numériques, mais l'ampleur de cette influence varie selon les pays. Une part plus importante des jeunes utilisateurs, âgés de 30 ans et moins, a adopté les paiements numériques par rapport à leurs aînés, à la faveur de leur aspiration à l'innovation et de leur désir de profiter des possibilités offertes par la téléphonie mobile et le commerce électronique. Toutefois, les personnes plus âgées ont plus de possibilités d'utiliser les paiements numériques, compte tenu de leurs revenus supérieurs et de leurs obligations financières, raison pour laquelle ils les utilisent donc plus fréquemment.

ILLUSTRATION 0.5 | Analyse comparative entre les pays : fréquence d'utilisation des transactions numériques



Évaluation reposant sur les données disponibles et les informations collectées jusqu'en juin 2023. * Le système GIMACPAY (CEMAC) propose la fonctionnalité de SPI domestique dans six pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad

Que doivent faire les SPI pour répondre aux besoins et aux réalités des utilisateurs finaux ? Les consommateurs signalent plusieurs obstacles et catalyseurs à l'utilisation, notamment les difficultés d'accès, les contraintes en matière d'utilisation et les limites de l'utilisation habituelle. La prise en compte de ces éléments contribuera à créer les effets de réseau nécessaires pour parvenir au dimensionnement attendu :



Accès : les principales contraintes mises en évidence par l'étude de marché sont la possession d'un téléphone et l'accès à internet. Ces éléments échappent au contrôle du SPI. Pourtant, les FSP participants ont tout à fait la possibilité d'établir des réseaux d'agents pour permettre l'accès à ceux qui n'ont pas d'appareils et/ou de connaissances numériques. Les réseaux d'agents et leur interopérabilité peuvent être encouragés et promus par le SPI.



Utilisation : le manque de confiance et de capacité à utiliser les services est le principal obstacle à l'utilisation. Les campagnes de marketing et de vulgarisation assurée par les agents peuvent favoriser l'adoption numérique, y compris par les femmes. Les propriétaires de micro-entreprises et les personnes qui gagnent des revenus occasionnels étaient, selon les entretiens approfondis, les plus susceptibles de dire que les paiements numériques n'ont qu'une valeur limitée. Le manque de fiabilité des réseaux mobiles, le manque d'acceptation généralisée des paiements numériques par les commerçants, les coûts des transactions et la complexité des interfaces utilisateur affectent l'engagement continu des utilisateurs à l'égard des paiements numériques. Les agents jouent un rôle clé dans l'éducation et dans l'assistance aux utilisateurs pour des transactions spécifiques, dans la gestion des problèmes et dans l'aide liée aux recours des consommateurs.

Les femmes restent confrontées à davantage d'obstacles que les hommes, bien que l'importance de ces obstacles dépende du contexte.



« LA PLUPART DES FEMMES NE SONT PAS ALLÉES À L'ÉCOLE ; ELLES NE PEUVENT DONC PAS FACILEMENT EFFECTUER UNE TRANSACTION EN UTILISANT LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES. »



Transformer les obstacles en opportunités

Le paysage des SPI en Afrique n'est pas encore optimisé pour répondre de manière inclusive aux besoins des utilisateurs finaux ou pour créer des modèles commerciaux durables à faibles coûts.

Comme le montre le Tableau 0.2, des obstacles et des opportunités à cinq niveaux façonnent le calendrier de la mise à l'échelle d'une adoption et d'une utilisation inclusive des SPI en Afrique.

TABLEAU 0.2 | Aperçu des obstacles aux SPI et opportunités en la matière

	Obstacles	Opportunités
 <p>Modèles commerciaux des SPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> La concurrence avec les systèmes exclusifs et les systèmes en boucle fermée, ainsi que le chevauchement entre les systèmes régionaux, sont autant d'éléments qui fragmentent le marché et empêchent la mise à l'échelle. La prolifération des transactions internes a une incidence sur le caractère évolutif des SPI exploités dans le cadre d'un accord d'interopérabilité avec un tiers. Accords sous-optimaux en matière d'interopérabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des effets de réseau en attirant de nouveaux participants. Développer les systèmes en ajoutant des cas d'utilisation. Mettre en place des modèles commerciaux durables qui réduisent les coûts, favorisent l'adoption et permettent d'atteindre la mise à l'échelle. Partager les infrastructures au service d'une plus grande efficacité. Désagréger les transactions internes des SPI pour en retirer davantage d'informations.
 <p>Proposition de valeur des SPI pour les FSP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les FSP dominants et ceux qui ont investi massivement dans leurs propres infrastructures ne reconnaissent pas la valeur de l'interopérabilité avec les FSP moins dominants. Manque de transparence des règles du système ainsi que des données de performance (volumes et valeurs). Absence de traitement des principaux obstacles réglementaires auxquels se heurtent les FSP, tant au niveau national que transfrontalier : charges que représente la mise en conformité, restrictions en matière de change, difficultés opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des modèles de SPI par le biais d'un processus consultatif conduit par les participants. Rendre les règles et les données du système visibles afin de renforcer la confiance et l'adhésion des FSP et les aider à s'y conformer. Soutenir la numérisation des paiements et la mise en œuvre des changements réglementaires. Permettre aux nouveaux entrants de tester leurs produits dans un environnement à risque contrôlé.
 <p>Inclusion des femmes dans les paiements numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un écart persistant entre les hommes et les femmes dans l'utilisation des moyens de paiement numériques, ainsi que dans l'accès au téléphone, à l'internet et aux documents d'identité légaux. Absence d'adaptation de la conception des produits aux besoins des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mécanismes de recours efficaces pour lutter contre la fraude et renforcer la confiance. Mener des campagnes d'éducation financière à l'intention des femmes quant à leurs droits et à leurs responsabilités. Analyser les données ventilées par sexe pour orienter la conception des produits et des services. S'appuyer sur les réseaux d'agents, y compris les agents féminins, pour favoriser l'adoption par les femmes, les mettre en confiance et les familiariser avec les paiements numériques. Intégrer les cas d'utilisation G2P. Adopter des systèmes électroniques de connaissance du client (« eKYC ») pour réduire les obstacles à l'accès.



Ouvrir enfin la voie aux paiements transfrontaliers en harmonisant les politiques et les réglementations

Les systèmes de paiement de détail transfrontaliers inclusifs jouent un rôle important dans la mise en œuvre du commerce numérique dans le cadre du mandat de la zone de libre-échange continentale africaine (« ZECLAf »).



Une harmonisation des cadres politique et réglementaire est nécessaire pour lever les obstacles liés aux transferts de fonds transfrontaliers (transferts P2P), aux paiements commerciaux (B2B) des MPME et aux paiements transfrontaliers des commerçants (P2B).

Aujourd'hui, les utilisateurs finaux dans le commerce de détail et les fournisseurs se heurtent à des obstacles importants en matière de paiements transfrontaliers. De nombreux fournisseurs historiques estiment que la charge de la mise en conformité pour offrir les paiements transfrontaliers aux MPME et aux migrants est trop élevée. Les coûts élevés, la complexité de la documentation à fournir ainsi que les exigences en matière de **reporting** poussent les utilisateurs finaux à utiliser des canaux informels pour les envois de fonds et les paiements commerciaux. Dans l'ensemble, les paiements de détail transfrontaliers sur le continent sont onéreux et inaccessibles, d'où leur caractère toujours largement informel.

Pourquoi harmoniser ?

Les fournisseurs ont cité comme principaux obstacles réglementaires à la mise en œuvre des paiements numériques transfrontaliers l'absence de cadre d'octroi d'agrèments de paiement proportionnels aux risques, une charge réglementaire élevée avec des pénalités importantes à la clé en cas de non-conformité, des incohérences entre les exigences de connaissance du client KYC et CDD dans les différents pays, des exigences de localisation des données et des complexités en matière de fiscalité et de déclaration de la balance des paiements dans les différentes juridictions. Ces obstacles augmentent les risques et les coûts pour les fournisseurs et compliquent l'entrée sur le marché d'acteurs innovants qui souhaitent se concentrer sur les paiements transfrontaliers inclusifs. L'harmonisation de la réglementation entre les juridictions réduira la complexité et facilitera une plus grande concurrence, ce qui pourrait ouvrir la voie à l'apparition d'options de paiements transfrontaliers moins chères, plus rapides et plus accessibles pour les utilisateurs finaux.



	Obstacles	Opportunités
 <p>Cas d'utilisation pour les paiements des commerçants et des gouvernements</p>	<ul style="list-style-type: none"> La circulation limitée de la valeur numérique a un impact sur la capacité des SPI à passer à l'échelle et à réduire les coûts. Adoption tardive des paiements marchands par les utilisateurs et persistance de l'informalité des commerçants. Les contrats G2P sont attribués de manière sélective ou ne sont pas numérisés ou dépendent encore de la distribution d'espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les paiements P2B moins chers et fiables pour les commerçants et les utilisateurs finaux, grâce à des règles de tarification et de transparence ; intégrer les paiements B2B dans la chaîne de valeur, avec des incitations à la clé pour les utilisateurs finaux. Numériser la distribution G2P et ouvrir la distribution à différents acteurs.
 <p>Normes technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> La norme ISO 8385 de l'Organisation internationale de normalisation (« ISO ») est dépassée, mais la norme ISO 20022 reste coûteuse. L'absence de codes QR normalisés. Les restrictions en matière de partage des données limitent l'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de couches d'intégration de l'API pour permettre l'intégration avec la norme ISO 20022. Adoption de codes QR normalisés pour plus de commodité. Éclairer les stratégies nationales en matière de services bancaires et financiers ouverts afin de faire progresser les normes technologiques.

De quoi avons-nous besoin pour harmoniser ?

L'harmonisation des politiques et réglementations nécessite une approche pragmatique qui respecte l'autorité des régulateurs au sein de chaque juridiction tout en fournissant des principes directeurs généraux établis par le biais d'une reconnaissance mutuelle au niveau régional.

Il y a plusieurs domaines réglementaires à harmoniser :

- Exigences en matière d'agrément des FSP et régimes de surveillance
- Le cadre KYC et CDD, y compris la connaissance électronique du client (« eKYC »), et l'interprétation des orientations du Groupe d'action financière relatives au cadre associé à la lutte contre le blanchiment de capitaux, à la lutte contre le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive
- Dispositions relatives à la protection des consommateurs de services financiers concernant les procédures de réclamation et de règlement des litiges, ainsi que la divulgation et la transparence
- Accès aux devises et régimes de déclaration
- Confidentialité des données, partage transfrontalier des données et principes de protection des données, y compris la compatibilité des normes et formats des données de paiement

Qui peut harmoniser ?

Les banques centrales sont les principaux acteurs de l'harmonisation. Pour leur permettre d'y procéder, des structures et des accords de coopération sont nécessaires, notamment en ce qui concerne l'intégrité financière et l'harmonisation des données.

Outre les banques centrales, les autorités chargées de la protection des données peuvent jouer un rôle essentiel dans la facilitation des échanges transfrontaliers, en garantissant la protection des données lors des transferts internationaux. Les autorités fiscales et monétaires jouent un rôle crucial dans la gestion des obstacles au contrôle des changes,

tandis que les communautés économiques régionales (« CER »), les unions monétaires, les zones monétaires et les organes exécutifs qui leur sont associés ont pour mandat de favoriser la coopération et la collaboration entre les membres, notamment en ce qui concerne les paiements transfrontaliers.

Enfin, l'Union africaine (« UA ») jouera un rôle important en soulignant auprès des chefs d'État l'urgence de l'agenda d'harmonisation des politiques et des réglementations.

Comment harmoniser ?

Le chemin de l'harmonisation est long, les différences entre les structures juridiques nationales présentant nombre de défis. Cela nécessitera des stratégies et des programmes régionaux proactifs et, le cas échéant, des cadres réglementaires types. Les leçons tirées des exemples internationaux peuvent aider les CER et les banques centrales africaines à définir les priorités des actions d'harmonisation. Ces enseignements suggèrent que l'enchaînement des changements réglementaires et des initiatives régionales doit être soigneusement étudié. L'harmonisation efficace des paiements de détail transfrontaliers repose sur trois piliers, qui peuvent être développés simultanément et de manière itérative :

- 1 **Formulation de politiques aux niveaux régional et national.** La première étape consiste, pour les décideurs politiques régionaux et nationaux, à définir un objectif commun — des principes partagés — et à doter les régulateurs de mandats de coopération.
- 2 **Alignement des cadres réglementaires.** Le deuxième pilier est l'alignement national de la réglementation, des orientations, des règles, des pratiques et de la mise en œuvre sur la base des principes régionaux, avec des approches raisonnablement compatibles avec les tolérances techniques et les tolérances au risque respectives des pays. Les organisations de développement peuvent contribuer au support technique et au renforcement des capacités.
- 3 **Accords formels.** La dernière étape consiste à établir des directives sur les services de paiement et à conclure des accords commerciaux en tant qu'outils formels permettant d'obtenir des résultats d'harmonisation à plus long terme.

Perspectives

Le marché africain des paiements numériques est entré dans une nouvelle ère. Bien que le paysage des SPI soit resté relativement stable au cours de l'année écoulée, la dynamique concurrentielle et les fonctionnalités de paiement continueront d'évoluer, de nouveaux SPI seront mis en service et, avec l'arrivée de nouveaux acteurs, les SPI de certains pays se chevaucheront avec les systèmes régionaux. Dans le même temps, il existe d'importantes

possibilités de stimuler les paiements numériques et d'accélérer l'interopérabilité entre tous.

Plusieurs tendances du marché, des systèmes et des consommateurs façonneront l'évolution du paysage des SPI et leur capacité à gagner en importance dans tous les pays et toutes les régions, comme le montre le Tableau 0.3 ci-dessous :

TABLEAU 0.3 | Aperçu des tendances du marché, des systèmes et des consommateurs

 <p>Tendances du marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents consolident leur position à de multiples points de la chaîne de valeur des paiements numériques. • Les fintechs continuent quant à elles à développer des produits innovants et à étendre leurs réseaux et part de marché dans la sphère des paiements mobiles. • Les régulateurs révisent les lois sur les paiements et la monnaie électronique afin de favoriser l'innovation. • Les déploiements de documents d'identité numériques permettront d'avoir un panel étendu de modes d'identification secondaire. • Les actifs virtuels servant aux paiements de détail transfrontaliers peuvent entraver la mise à l'échelle des SPI.
 <p>Tendances des systèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les banques restent des acteurs essentiels des SPI. • Les fintechs continuent de fournir des services frontaux et dorsaux en partenariat avec des FSP établis, plutôt que de devenir elles-mêmes des participantes directes aux SPI. • La finance ouverte est en pleine émergence. • Les monnaies numériques de banque centrale (« MNBC ») apparaissent désormais comme des mécanismes décentralisés de règlement instantané et d'interopérabilité, mais l'assistance technique est sursollicitée.
 <p>Tendances relatives aux utilisateurs finaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les utilisateurs finaux sont de plus en plus sensibles et conscients de la fraude et de la cybercriminalité. • Les utilisateurs finaux demeurent toujours sensibles aux prix. • Les utilisateurs finaux adoptent de plus en plus le smartphone, mais la croissance de l'accès à l'internet mobile est lente.

Quelle est la prochaine étape ?



Le Rapport 2023 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique présente les progrès du continent en matière d'augmentation des transactions numériques instantanées, en volume et en valeur. Il permet ce faisant aussi de faire ressortir qu'il reste encore à faire pour garantir que les SPI soient réellement inclusifs, afin qu'ils puissent contribuer efficacement à l'essor de l'IPN en Afrique. Dans une perspective d'avenir, les décideurs politiques doivent créer des incitations à la conception et à la mise à l'échelle de SPII au sein de l'infrastructure existante des marchés financiers. L'accès à des informations crédibles et comparables est essentiel à cet égard. Pour les SPI, il est impératif de veiller à ce que leurs structures de conception et de gouvernance favorisent l'inclusivité et que les exigences

des consommateurs et des participants au marché soient satisfaites pour parvenir à une inclusion durable. Les régulateurs, quant à eux, doivent réfléchir à la manière de réglementer et de superviser ces éléments, de sorte à permettre l'avènement d'écosystèmes nationaux et régionaux inclusifs grâce à des mesures de soutien à l'innovation, à une coordination plus proactive entre les régulateurs nationaux et à l'harmonisation régionale de la réglementation des paiements transfrontaliers.

AfricaNenda, la Banque mondiale et la CEA continueront à plaider pour que les SPII soient accessibles et utiles à tous et à aider les régulateurs et les acteurs de l'écosystème à faire les choix qui s'imposent dans la quête de SPII jouant le rôle d'IPN en Afrique.



AfricaNenda

13th Floor, Delta Corner Tower 2
Chiromo Road, Westlands
PO Box 13796-00800
Nairobi, Kenya

 www.africanenda.org

 info@africanenda.org

 [@africanenda](#)

Novembre 2023

© 2023 - Tous droits réservés - AfricaNenda

